



Déclaration du système judiciaire du Maryland sur des affaires Concernant les enfants et les familles

Avec les écoles fermées et les tribunaux qui limitent leurs activités afin de réduire l'exposition au COVID-19, les personnes ayant la garde qui vivent séparées peuvent se sentir désorientées face à l'évolution de la situation familiale et aux ordonnances du tribunal. Cette déclaration a pour objet d'apaiser vos doutes éventuels concernant ces points.

Garde et temps parental :

Toutes les ordonnances relatives à la garde des enfants, au temps parental et à la pension alimentaire pour enfants **restent en vigueur**. Dans certaines situations, si l'ordonnance du tribunal le permet, les personnes ayant la garde peuvent **conjointement** ajuster leurs responsabilités parentales partagées selon ce qu'ils pensent d'un commun accord être la meilleure solution pour l'enfant. Si les personnes ayant la garde n'arrivent pas à se mettre d'accord, l'ordonnance du tribunal prévaut.

Fonctionnant avec un personnel réduit, les tribunaux de circuit entendent uniquement des cas d'urgence de droit familial (garde, accès aux enfants, visites et pensions alimentaires) s'il existe un risque crédible de préjudice physique ou émotionnel imminent et important pour l'enfant ou le parent.

Pension alimentaire pour enfants :

Vous devez continuer de payer votre pension alimentaire pour enfants en suivant l'ordonnance. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez de l'aide, que vous payiez ou receviez une pension alimentaire pour enfants, veuillez appeler le Centre d'appel du Department of Human Services (Département des Services à la personne) au 1-800-322-6347.

Ordonnances de protection, ordonnances enjoignant une personne de se tenir à l'écart et ordonnances de protection pour risque extrême (ERPO) :

En vertu de l'ordonnance administrative de la Juge en chef de la Cour d'appel du Maryland, Mary Ellen Barbera, émise le 25 mars 2020, toutes les nouvelles requêtes d'ordonnances de protection, d'ordonnances enjoignant une personne de se tenir à l'écart et d'ordonnances pour risque extrême (ERPO) seront traitées par des auxiliaires de justice (commissioners).

Les ordonnances provisoires demeurent en vigueur jusqu'à ce que le tribunal n'en décide autrement.

Si vous avez besoin de protection et vous cherchez à obtenir une ordonnance enjoignant une personne de se tenir à l'écart, une ordonnance de protection ou une ERPO, appelez l'auxiliaire de justice du tribunal de première instance de votre comté ou de la ville de Baltimore. **Votre demande sera entendue**. **Appelez d'abord pour fournir des informations et savoir où vous devez vous rendre.**

Centres d'entraide des tribunaux du Maryland :

Pour parler à un avocat concernant votre affaire de droit familial, appelez le 410-260-1392 de 8h30 à 20h00. Vous pouvez aussi utiliser le tchat entre 8h30 et 20h00